



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chats

Question écrite n° 34953

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la nécessité de se préoccuper de la prolifération des chats errants sur le territoire français. Dans les campagnes comme dans les villes, les chats se reproduisent de manière anarchique et pullulent. Une situation alarmante qui est préjudiciable non seulement pour ces animaux souffrant de maladie et de malnutrition, mais également pour l'homme, victime des nuisances (bruit, manque d'hygiène, envahissement des lieux publics) associées à toute forme de prolifération animale. Pour cette raison, la SPA s'est engagée dans un programme de stérilisation et d'identification des chats errants, en partenariat financier avec les mairies et les vétérinaires. Ce programme a pour objectif de se substituer aux actuels ramassages et mises en fourrière qui occasionnent souffrances et mauvais traitements, et qui se soldent, à terme, par l'euthanasie... Protéger les chats, c'est aussi protéger l'homme et veiller au bien-être de tous, en veillant à garder un équilibre harmonieux. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour encourager et développer ce genre d'opération.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34953

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1511

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)